

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Administration générale de l'Enseignement
Direction générale de l'enseignement obligatoire

Appel à projets à destination d'opérateurs :
Boite à outils climat scolaire / harcèlement

Mot d'introduction

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre des travaux du Pacte pour un Enseignement d'excellence, un des objectifs consiste à accroître les indices du bien-être à l'école et l'amélioration du climat scolaire.

Dans ce contexte, un Observatoire du climat scolaire a été créé afin de mettre en œuvre une action structurée, cohérente et durable en matière de prévention et de lutte contre le harcèlement en vue d'améliorer le climat scolaire et le bien-être des élèves.

Cet Observatoire a, entre autres, pour mission de valider, développer et mettre à disposition des ressources permettant d'outiller les opérateurs et les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Cet appel à projet « boîte à outils » est l'occasion de proposer votre contribution.

Simona LASTREGO

Directrice de l'Observatoire du climat scolaire

Table des matières

1.	Public bénéficiaire	4
2.	Le programme-cadre : Rappel	4
3.	Typologie d'outils attendus	6
4.	Introduction des candidatures	8
	Dates importantes et échéances	9
	Personnes à contacter	10
	Dossier de candidature	11
	Détails au sujet de l'outil	12
	Description de l'outil	12
	Description des modifications envisagées	12
	Prix des révisions/mises à jour	12
	Détails au sujet de l'outil	13
	Description du projet d'outil	13
	Prix de la création de l'outil	13

1. Public bénéficiaire

Le présent appel à projets s'adresse à toute entreprise au sens de l'article L.1, 1°, du Code de droit économique.

Soit les organisations suivantes :

- toute personne physique qui exerce une activité professionnelle à titre indépendant ;
- toute personne morale;
- toute autre organisation sans personnalité juridique.

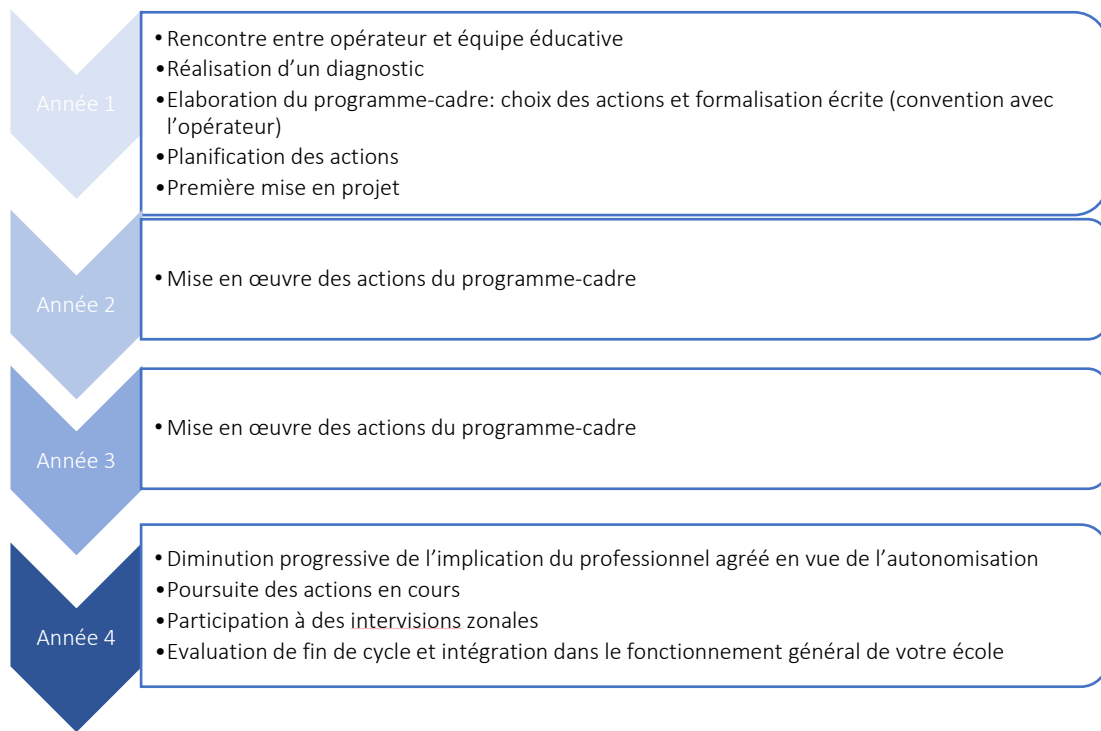
2. Le programme-cadre : Rappel

Les équipes éducatives des écoles sélectionnées, **en collaboration avec un opérateur désigné pour les accompagner et les soutenir dans ce processus**, auront 4 années scolaires pour construire et mettre en place un programme-cadre spécifique à la situation de leur établissement.

Ce programme-cadre contiendra des **actions minimales obligatoires** pour toutes les écoles en programme, des **actions complémentaires laissées au libre choix des écoles** et enfin, **toute autre action** librement conçue et jugée pertinente par l'école.

Actions minimales obligatoires	Trois actions complémentaires aux choix	Actions supplémentaires
(1) former tous les membres des personnels d'un établissement à une compréhension commune du phénomène du harcèlement et du cyberharcèlement, de ses impacts, du cadre juridique et de l'intérêt de porter un programme coordonné au sein de l'école ; (2) mettre en place des outils de gestion des conflits, et a minima la mise en place d'espaces régulés de parole ; (3) mettre en place à l'adresse de l'ensemble des membres des personnels de l'école, ainsi que des parents et des élèves des séances d'information ciblant spécifiquement la problématique du cyberharcèlement, dans une approche préventive ; (5) informer les parents et des élèves sur la participation de l'école dans le programme-cadre et son contenu.	(1) la mise en place d'une cellule d'intervention composée de la ou des personnes ressource formées et habilitées à intervenir effectivement en cas de faits de harcèlement ou de cyberharcèlement scolaires ; (2) la mise en place d'actions de prévention du harcèlement et du cyberharcèlement scolaires en lien avec les éléments qui caractérisent le climat scolaire – par exemple : <ul style="list-style-type: none">- Les pratiques de justice réparatrice ;- Une réflexion autour du cadre règlementaire de l'établissement (ROI, projet d'établissement, etc.) ;- Un projet de régulation des espaces communs ;- La mise en place d'un dispositif de Médiation par les pairs ;- La mise en place d'un dispositif de Jeunes Ambassadeurs ;- La mise en place de méthodes de préoccupations partagées ;- Des dispositifs de renforcement de l'élève victime de harcèlement ;- La méthode du groupe de soutien.	Libres

Le cycle de vie du programme-cadre comprend 3 phases, et doit conduire l'école à l'autonomie au plan de la prévention et de l'identification des situations de harcèlement.



Toutes les informations détaillées concernant le programme-cadre sont disponibles en rediffusion sur le site enseignement.be.

3. Typologie d'outils attendus

Comme décrit ci-avant, il s'agira de répondre au besoin crucial de cibler les bons outils et d'outiller au mieux les équipes éducatives et les opérateurs professionnels agréés qui les accompagnent.

Les **besoins prioritaires d'outils** émergeant de la mise en œuvre du programme-cadre sont :

- Outils de diagnostic ;
- Outils/dispositifs en lien avec les actions minimales et complémentaires (voir en annexe) ;
- Procédure(s)/dispositif(s) de signalement¹ (modèles, étapes, qualification des faits, intégration au ROI, pièges à éviter, outils de construction, ...) et/ou de prise en charge des faits signalés.

Les projets soumis dans le cadre du présent appel concerneront **l'actualisation et/ou le développement** des trois types d'outils précités.

Ces outils devront répondre a minima aux besoins de la mise en place du programme-cadre décrit ci-avant, être utilisables par l'ensemble des acteurs de manière aisée et suivant leur nature, faire le lien avec les nouveaux référentiels².

Dans le cadre du présent appel, nous distinguerons **deux types de catégories de projets cumulables**³ :

1. Catégorie 1 :

- **Mises à jour mineures ou mise en forme** d'outils existants de tous types⁴

OU

- **Création** d'outils de type :
 - grille d'analyse/diagnostic**et/ou**
 - procédure de signalement/prise en charge des faits de (cyber) harcèlement.

Cette catégorie de projets serait subventionnée à hauteur de **maximum 5.000€ par projet.**

¹ En lien avec le décret relatif à l'amélioration du climat scolaire et à la prévention du harcèlement et du cyberharcèlement scolaires : *Article 1.7.10-4. Le chef d'établissement et l'équipe éducative établit une procédure de signalement interne à l'école et de prise en charge des situations de harcèlement et de cyberharcèlement scolaires.*

² <http://www.enseignement.be/index.php?page=0&navi=190>

³ Il vous est possible de remettre plusieurs projets pour des outils différents dans les deux catégories.

⁴ En lien avec les besoins prioritaires mentionnés ci-avant.

2. Catégorie 2 :

- **Mise à jour complète** d'un outil existant incluant notamment le lien avec les nouveaux référentiels ;

OU

- **Développement d'un nouvel outil d'autre type que ceux mentionné en catégorie 1** (exemple : fascicule, dispositif complet, fiche-outil, manuel, etc.).

Cette catégorie de projets serait subventionnée à hauteur de **maximum 25.000€ par projet.**

Contenu des produits finaux attendus après finalisation

Les produits finaux soumis⁵ (catégories 1 et 2) dans le cadre de cet appel se présenteront en 4 volets définis de la manière suivante :

1. **Un descriptif de l'outil/dispositif** ainsi que des objectifs qu'il poursuit et du niveau auquel se situe l'action (prévention générale, spécifique, sensibilisation, diagnostic, prise en charge, intervention, détection, signalement, action au niveau individuel, collectif ou groupal, ...) ;
2. **Un descriptif des différentes étapes de mise en œuvre** de celui-ci ;
3. Une **objectivation de l'accompagnement nécessaire à son utilisation** par les écoles d'une part, par les opérateurs agréés de l'autre en termes de ressources humaines, coûts, temps et formation ;
4. Des **recommandations/erreurs à éviter** lors de son utilisation/mise en œuvre.

⁵ Il s'agit bien ici de ce que devront contenir les outils/dispositifs une fois finalisés après le délai de création/adaptation/mise à jour.

4. Introduction des candidatures

Via quel canal ?

Les candidatures doivent **exclusivement** être introduites via le formulaire en ligne, rendu accessible sur la page enseignement.be à compter du 6 septembre 2023.

- Candidature projets de catégorie 1 :
https://form.jotform.com/FederationWB/Candidature_CATEGORIE_1
- Candidature projets de catégorie 2 :
https://form.jotform.com/FederationWB/Candidature_CATEGORIE_2

Une copie papier dudit formulaire est jointe, **à titre purement informatif**, au présent dossier de candidature. Les candidatures sont à remettre **au plus tard le 15 octobre 2023**.

L'ensemble des candidatures complètes et remises dans les temps seront analysées par le jury. Toute candidature remise hors délai ou incomplète sera par contre, jugée irrecevable.

Critères d'évaluation des projets

Les projets seront évalués et classés selon les points obtenus aux critères suivant :

1. **Complétude** et précision du dossier - **20 points** ;
2. **Adéquation** de l'outil avec les objectifs de l'appel à projets – **40 points** ;
3. **Faisabilité** et respect du principe de réalité des écoles (prise en compte des jours de formation possibles pour les équipes, temps et ressources nécessaires réalistes en lien avec la durée du PC, ...) – **40 points** ;

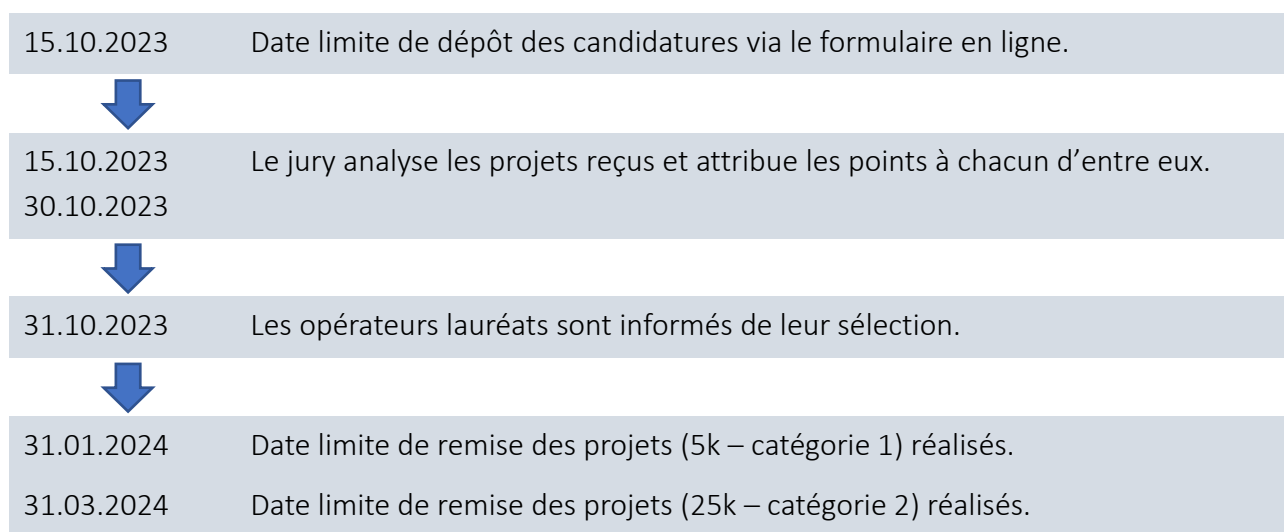
Conditions de sélection des projets

En soumettant leur projet, les opérateurs s'engagent à respecter les conditions suivantes :

1. Les montants indiqués comprennent les frais de mise en page/design dans le respect de la charte graphique FWB. Celle-ci sera transmise aux opérateurs dont le(s) projet(s) aura(ont) été sélectionné(s).
2. Les outils construits/renouvelés dans le cadre de cet appel contiendront les 4 volets mentionnés ci-avant⁶. Ceux-ci seront transmis à l'Observatoire du climat scolaire en version informatisée (pdf interactif) et mis sous licence Creative Commons afin de pouvoir être diffusés via le site de l'Observatoire du climat scolaire.



Dates importantes et échéances



⁶ Voir rubrique « Contenu des produits finaux attendus après finalisation »



Personnes à contacter

➤ Observatoire du climat scolaire

Pour toute information au sujet de votre candidature, vous pouvez contacter l'Observatoire du climat scolaire par mail : observatoire.climatscolaire@cfwb.be

Dossier de candidature

1. Données générales concernant votre organisation

- Nom de l'organisme :
- Forme juridique :
- Adresse du siège social :
- Nom et prénom du responsable (habilité à signer les accords financiers) :
- Téléphone :
- Courriel :
- Numéro de compte IBAN de l'organisme demandeur :

Veillez joindre votre attestation bancaire authentifiée.

Télécharger ici votre document



2. Description de l'objet de la candidature

Veillez décrire ci-dessous dans quel cadre se situe le projet soumis.

2.1 Révision d'un outil existant (cases à cocher) → [Passage à la section 2.1 page 11](#)

- Mise en page/forme (charte graphique FWB)
- Mise à jour (Lien avec référentiel)
- Autre (précisez)

2.2 Création → [Passage à la section 2.2 page 12](#)

2.1 Révision d'un outil existant

Détails au sujet de l'outil

- Niveau d'action :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Prévention générale | <input type="checkbox"/> Prise en charge |
| <input type="checkbox"/> Prévention spécifique | <input type="checkbox"/> Intervention |
| <input type="checkbox"/> Sensibilisation | <input type="checkbox"/> Détection |
| <input type="checkbox"/> Diagnostic | <input type="checkbox"/> Signalement |

- Type d'action⁷ :

- | | | |
|---------------------------------------|-----------------------------------|-------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Individuelle | <input type="checkbox"/> Groupale | <input type="checkbox"/> Collective |
|---------------------------------------|-----------------------------------|-------------------------------------|

Description de l'outil

Veillez décrire ci-dessous de manière détaillée l'outil/dispositif qui sera révisé/mis à jour ainsi que les objectifs qu'il poursuit en lien avec le(s) niveau(x) d'action au(x)quel(s) l'outil/dispositif se situe.

...

Description des modifications envisagées

Veillez décrire ci-dessous les modifications/mise à jour envisagées.

...

Prix des révisions/mises à jour

Veillez détailler ici le détail des frais envisagés pour ce projet. (Pour rappel les budgets maximum sont de 5.000€ pour les projets de catégorie 1 et de 25.000€ pour les projets de catégorie 2.)

...

⁷ Il faut entendre par « actions individuelles », des actions qui visent à toucher un ou des individus précis ; par « groupales », des actions visant un groupe particulier telle qu'une classe ou un groupe d'individus (ex., équipe pédagogique) ; et par « collectives », les actions visant à toucher l'ensemble d'une école ou de la communauté scolaire (par ex., sous forme d'une campagne de sensibilisation visant tous les élèves d'une école).

2.2 Création d'un nouvel outil

Détails au sujet de l'outil

- Niveau d'action :

- Prévention générale
- Prévention spécifique
- Sensibilisation
- Diagnostic

- Prise en charge
- Intervention
- Détection
- Signalement

- Type d'action⁸ :

Individuelle

Groupale

Collective

Description du projet d'outil⁹

Veillez décrire ci-dessous l'outil/dispositif qui sera développé ainsi que les objectifs qu'il poursuivra en lien avec le(s) niveau(x) d'action au(x)quel(s) l'outil/dispositif se situe.

...

Prix de la création de l'outil

Veillez détailler ici le détail des frais envisagés pour ce projet. (Pour rappel les budgets maximum sont de 5.000€ pour les projets de catégorie 1 et de 25.000€ pour les projets de catégorie 2.)

...

⁸ Il faut entendre par « actions individuelles », des actions qui visent à toucher un ou des individus précis ; par « groupales, des actions visant un groupe particulier telle qu'une classe ou un groupe d'individus (ex., équipe pédagogique) ; et par « collectives », les actions visant à toucher l'ensemble d'une école ou de la communauté scolaire (par ex., sous forme d'une campagne de sensibilisation visant tous les élèves d'une école).

⁹ Pour information, dans le cas de la création d'un outil inexistant actuellement, il vous est demandé de nous décrire avec un maximum de précisions votre projet. Vous disposerez ensuite d'un délai de création qui vous est communiqué à la rubrique « *Dates importantes et échéances* » de ce document.